

Conditions générales de Rehm race days GmbH

Inscription

L'inscription/la réservation n'est valable que par écrit avec signature (e-mail/poste), par le biais d'une réservation en ligne sur notre site web www.rehmrace days.com ou par des partenaires vérifiés par écrit. L'inscription/réservation n'est valable qu'après paiement intégral et confirmation de notre part. La date limite d'inscription est toujours celle où le nombre maximum de participants par événement est atteint.

Boxes / Garages

Tous les stands et espaces dans les stands collectifs ont le statut "réserve" jusqu'à ce que l'attribution finale ait été confirmée sur place par l'circuit concerné. Nous vous demandons de faire preuve de compréhension en cas de réduction de capacité à court terme.

Paie ment

Le montant de la facture doit être viré intégralement sur nos comptes en Allemagne immédiatement après sa comptabilisation, ou il doit être réglé par le biais d'une autre option de paiement proposée.

Démission

Les inscriptions/réservations sont toujours contraignantes. En cas d'annulation jusqu'à 56 jours avant l'événement, 100,00 € des frais de participation seront retenus. Une annulation à une date ultérieure n'est pas possible, à moins qu'un participant de remplacement ne soit désigné. Si aucun remplaçant n'est désigné, les frais d'inscription seront facturés à titre de frais d'annulation. Les annulations ne peuvent être acceptées que par écrit. Si un événement est annulé pour des raisons qui ne sont pas imputables à l'organisateur (coïncidence, force majeure, y compris les conditions météorologiques défavorables ou la faute de tiers), les droits d'inscription restent acquis. Dans les autres cas d'annulation de la part des circuits, des dates alternatives adéquates seront proposées dans un délai d'un an avec des droits de réservation préférentiels conformément aux conditions contractuelles.

Responsabilité

La participation aux événements organisés par Rehm race days GmbH, ci-après dénommée RRD, se fait aux risques et périls du participant. En tant qu'organisateur, RRD décline toute responsabilité pour l'exécution de l'événement ou pour tout dommage causé par l'événement, quel que soit le motif juridique. Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas aux dommages corporels, aux atteintes à la santé ou à la perte de vie causés par RRD par négligence grave, intention délibérée ou autrement imputables à RRD. Il en va de même pour les représentants légaux de RRD ou ses agents d'exécution. En outre, les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas aux autres dommages causés par un manquement aux obligations par négligence grave de RRD ou par un manquement aux obligations délibéré ou par négligence grave d'un représentant légal ou d'un agent d'exécution de RRD. En outre, la limitation de responsabilité ne s'applique pas à la responsabilité fondée sur la loi sur la responsabilité du fait des produits. Chaque participant (=TN) est seul et unique responsable des dommages qu'il cause à d'autres participants ou à des tiers. Il est fait référence à l'exclusion légale des risques pour les courses. Le participant est également responsable des dommages aux personnes et aux biens causés par des tiers utilisant le véhicule pendant les épreuves. Chaque participant est responsable des dommages matériels causés à son véhicule, même si un tiers en est responsable. RRD n'est pas tenu de contracter une assurance responsabilité civile.

Comportements

Les participants (y compris les nouveaux venus sur le ring) ne peuvent utiliser l'circuit et prendre part aux événements qu'après avoir pris connaissance des conditions générales et de l'exclusion de responsabilité en signant les conditions générales de RRD et, le cas échéant, celles des partenaires contractuels inclus. Si des mineurs souhaitent participer aux événements, ils doivent en faire la demande par écrit (e-mail/poste) et obtenir la confirmation de RRD ; un tuteur légal ou un signataire autorisé doit accepter la participation et signer les conditions générales, ainsi que les exclusions et les limitations de responsabilité qu'elles contiennent. Les règles de comportement pendant les épreuves sont communiquées dans le briefing en présence avec participation obligatoire, la participation est vérifiée à l'entrée de l'circuit. Si un point des CGV n'est pas respecté, l'exclusion de l'événement s'ensuivra en même temps que le départ immédiat du lieu de l'événement/camp, sans aucun droit à un remboursement des frais de participation. Le RRD a la liberté de décision à cet égard ; en plus des règles de la maison sur le lieu de l'événement, les représentants légaux et les agents d'exécution du RRD et de l'exploitant du champ de courses doivent être respectés.

Exclusion des participants

Tout participant qui enfreint les règles de conduite et de participation par son comportement ou qui met en danger d'autres participants/tiers ou qui laisse son véhicule à des personnes non inscrites sera exclu de l'événement avec effet immédiat. Les frais de participation payés ne seront pas remboursés, pas plus que les jours de manifestation restants ou non utilisés. Si l'exclusion est basée sur le fait que le participant permet à des tiers de participer aux événements sans autorisation ou qu'il permet à des tiers de le faire, un droit de participation supplémentaire doit être payé à la DRR. Le RRD est libre de décider d'exclure temporairement ou définitivement ces participants de la participation.

Véhicules

Les motos seront soumises à des contrôles aléatoires à l'entrée du circuit. Les motos qui ne respectent pas les règles de sécurité suivantes et celles du site concerné seront refusées. Si le véhicule n'est pas réparé, révisé ou adapté, il sera exclu de l'événement avec toutes les restrictions énoncées dans la section "exclusion des participants". Les motos doivent être en parfait état technique. Les freins doivent être en état de marche, les conduites d'essence, les bouchons d'huile et les filtres à huile doivent être protégés contre le dévissage et le desserrage.

Seule l'eau est autorisée comme liquide de refroidissement (pas d'antigel ou autre). Les phares et les rétroviseurs doivent être enlevés ou masqués. Chaque conducteur est responsable du parfait état de son véhicule ; en outre, les règlements respectifs du lieu de la manifestation s'appliquent. Les véhicules à entraînement électronique doivent faire l'objet d'une demande écrite et d'une autorisation (e-mail/poste) de la part du RRD au moins 6 semaines avant le début de l'événement. Les véhicules doivent respecter la limite de volume en vigueur sur le site.

Conducteur/participant

Le port de vêtements de protection complets est obligatoire. Le casque intégral, la combinaison de protection, les bottes avec protection des chevilles, la protection dorsale, les gants, etc. font partie de l'équipement du coureur. Le coureur doit être en bonne condition physique ; l'abus d'alcool, de drogues et de médicaments entraînera l'exclusion immédiate de l'événement. Le participant connaît et accepte les règles d'utilisation du circuit (signaux des drapeaux, signaux de la main avant d'entrer dans la voie des stands, etc.) Le premier et le deuxième jour de l'événement et selon les besoins (voir l'horaire), deux briefings pour les pilotes sont prévus le matin. Il est obligatoire d'assister à l'un de ces briefings afin d'apprendre ou de rafraîchir les règles et règlements, et d'être informé des conditions et circonstances particulières sur le site respectif. Chaque participant doit contracter une assurance suffisante pour couvrir les risques suivants : responsabilité civile, dommages à son propre véhicule, accident, frais médicaux, invalidité, perte de revenus en cas d'accident, frais de transfert du participant et de son véhicule. Chaque participant doit être en possession d'une assurance maladie valable pour les événements. Une assurance maladie étrangère supplémentaire est requise pour les événements à l'étranger. Le participant le confirme en soumettant et en signant le formulaire d'inscription. La RRD se réserve le droit de facturer au participant les frais de soins médicaux en dehors de l'circuit (transport à l'hôpital, etc.). Les premiers soins sur l'circuit sont inclus dans les frais d'inscription.

Nouveaux venus dans l'anneau

Pour les nouveaux venus sur le circuit et les personnes qui n'ont jamais participé à un événement RRD auparavant, un briefing séparé est également obligatoire avant d'utiliser le circuit. La conduite sur le circuit n'est possible que dans des créneaux horaires spécialement prévus à cet effet. En outre, les nouveaux venus sur le circuit doivent se rendre clairement reconnaissables et se distinguer des autres participants en portant un gilet jaune (fourni contre une caution).

Utilisation de photos/vidéos/données prises en charge par l'EDP

Toutes les photos, vidéos et enregistrements audio réalisés pendant l'événement par les photographes autorisés ou les systèmes de surveillance des installations peuvent être utilisés et publiés par RRD, le photographe autorisé et les circuits sur les sites Web, dans les canaux de médias sociaux et à des fins de publicité générale. Les enregistrements des caméras de surveillance, ainsi que les données de toute nature collectées, peuvent être stockés et traités à l'aide de systèmes informatiques et, si nécessaire, utilisés par RRD, l'exploitant de l'circuit concerné et/ou le partenaire contractuel pour enquêter sur des comportements criminels, des accidents, des dommages et/ou d'autres incidents comparables.

Lieu de juridiction

Les CGV sont traduites et mises à disposition en plusieurs langues. En cas de litige concernant l'interprétation des CGV, c'est la version allemande qui prévaut. Les parties conviennent que le droit allemand est applicable. Le lieu de juridiction pour tous les litiges est Ulm Donau (Allemagne).

En signant ce formulaire, je confirme que j'ai lu les conditions générales d'affaires et de participation dans leur intégralité et que je les accepte :

Circuit : _____ Date de l'événement : _____

Nom : _____ Date de naissance : _____

Rue / code postal + ville : _____

Email: _____

Téléphone/Mobile : _____

Moto : _____ Numéro sur le moto : _____

Signature : _____